

# LES PLUIES ACIDES UN PROBLEME CORROSIF

**A**ussi étrange que cela puisse paraître, les pluies acides n'affectent pas seulement l'environnement. Cette pollution transfrontalière causée par les émissions de dioxydes de soufre (SO<sub>2</sub>) et d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) qui se mêlent aux nuages pour retomber en acides dilués à des milliers de kilomètres de leurs points d'émission, a aussi un effet corrosif sur les relations canado-américaines.

Des études de plus en plus nombreuses démontrent que la plupart des espèces très recherchées de poissons (particulièrement les salmonidés) sont extrêmement sensibles à l'acidification graduelle de leurs milieux: les lacs et les rivières. On est de plus en plus certain-e-s que la croissance des arbres est affectée par l'acidification des sols. De plus, il est clair que les précipitations acides grugent les bâtiments. Sans aucun sens de l'histoire avec un grand H, elles s'attaquent aussi allègrement au parlement d'Ottawa qu'à la statue de Frontenac à Québec ou au Lincoln Memorial à Washington. Bref, c'est un fléau qui n'épargne personne et surtout pas le Québec.

## Le Québec en première ligne

Trois études réalisées par Pêches et Océans Canada<sup>1</sup> révèlent que la moitié des lacs du Québec sont en voie d'acidification. Les régions les plus touchées sont: l'Outaouais, la Côte Nord et le territoire qui s'étend de l'Abitibi à la Baie James. Toujours selon ces études, 30% des lacs inventoriés étaient jugés «peu affectés mais en période de perte de pouvoir tampon», ce qui signifie que leur capacité de contrebalancer l'acidité des précipitations est en baisse. La perte du pouvoir tampon est le chemin qui mène à l'acidification, lentement mais sûrement.

Cependant, quoiqu'on puisse prévoir que les revenus engendrés par l'industrie de la pêche sportive et l'industrie touristique seront sévèrement touchés au Québec (en 1980, les sportifs québécois dépensaient plus de 300 millions à la pêche) comme au Canada, nous sommes loin d'être les victimes innocentes que nous aimerions paraître. En effet, les émissions de dioxydes de soufre (SO<sub>2</sub>) de l'INCO à Sudbury (Ontario) représentent à elles seules 1% de toutes les émissions en Amérique du Nord. Quant à Mines Noranda à Rouyn (Québec), ses 566 000 tonnes de SO<sub>2</sub> rejetées annuellement représentent plus de 50% de toutes les émissions de SO<sub>2</sub> au Québec. Il est notoire que *per capita*, le Canada produit plus d'émissions polluantes que les États-Unis. De plus, pour nos voisins du Sud, il est plus difficile politiquement

et économiquement de contrôler les émissions de centaines de petites centrales thermiques, toutes actionnées au charbon riche en soufre dont sent si riches les États du Mid-West. Le lobby des compagnies charbonnières ne passe pas pour une bande de ballerines: il s'agit pour eux de diminuer la dépendance des États-Unis envers le pétrole du Moyen-Orient. Ainsi pris en sandwich entre Trudeau et l'ayatollah Khomeiny, les Américains ne se montrent pas pressés de donner satisfaction au Canada.

Comparativement, il serait plus facile pour le Québec, par exemple, de faire sa part du 5( 6 de réduction des émissions canadiennes de SO<sub>2</sub>, tel que le ministre fédéral de l'Environnement, M. Caccia, le propose. Il suffirait au Québec d'obliger son principal pollueur, la compagnie Mines Noranda à Rouyn, à réduire ses émissions de 40%. Une ordonnance émise par le gouvernement du Québec en février 1982 «obligeait» la compagnie Mines Noranda à remettre des plans et devis d'une usine sulfurique ou à utiliser un procédé mis au point par la Société nationale d'amiante (SNA) pour réduire ses émissions de 40% d'ici 1985! La compagnie s'empressa de choisir l'expérimentation du procédé SNA, expérimentation qui lui laissait une porte de sortie facile, car une expérience peut toujours échouer, n'est-ce pas? Comme par hasard, c'est bel et bien ce qui arriva. C'est ainsi que l'on apprit en mars 83 que Mines Noranda rejetait le procédé SNA jugé peu rentable.

## Le public détient la clé

Depuis mars 83, le public attend de connaître la suite de l'histoire. Le (petit) ministre de l'Environnement du Québec, Adrien Ouellette, se laissera-t-il intimider par la (grosse) vilaine multinationale polluante? Les gouvernements fédéral et provincial mettront-ils en commun les gros sous (environ \$80 millions) pour payer l'usine d'acide sulfurique dont Mines Canada refuse d'assumer les frais, mettant ainsi au rancart le principe du pollueur-payeur dont Environnement Canada s'était fait le chantre?

Aussi bizarre que cela puisse paraître, c'est le public qui détient la clé de cette énigme. En effet, la population a un rôle à jouer dans cette pièce macabre et ce rôle n'est pas mince. C'est le rôle du ténor. Notre seule chance de sortir de l'impasse autant au niveau des négociations avec les Américains qu'au niveau de nos propres responsabilités, c'est d'exercer des pressions sur nos gouvernements, de parler haut et fort.

Pour commencer, je propose que chaque lectrice de La Vie en rose écrive une lettre à Adrien Ouellette, pour lui proposer sa recette favorite de remonçant. Le pauvre va en avoir besoin pour continuer à faire face aux négociateurs récalcitrants de la compagnie Mines Noranda, car ces derniers fonctionnent au super-carburant: la soif du profit.

Écrire à Adrien:  
M. Adrien Ouellette  
Ministre de l'Environnement du Québec  
2360, chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy, Québec  
G1V4H2

MAGALI MARC

<sup>1/</sup> Louis-Gilles Francoeur, «Les pluies acides au Québec», in *Le Devoir*, 22 et 23 juin 1983.

